



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-62

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, , Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Capitaine Jean-Louis Chaze, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Capitaine Jérôme Ployon,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Sandrine Genest, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, René Sabatier, Matthieu Salel

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Caporal-chef Damien Jouve, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Manuel Garrido à M. Pierre Maisonnat
M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité de recruter un agent afin de renforcer le logisticien du centre de formation d'incendie et de secours

Considérant la nécessité d'apporter une aide administrative au personnel du service habillement concernant l'accueil des agents et le traitement des commandes,

Considérant le dispositif du parcours emploi compétences,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
AUTORISE :

I. La création de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, pour une durée d'un an à raison de 26 heures par semaine par agent.

II. Le président à signer les conventions avec l'organisme de formation et les contrats de travail à durée déterminée d'un an avec les personnes qui seront recrutées.

Le président
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Pierre Maisonnat